

Portefeuille de Paris, dont 69,861,387 fr. 75 c. provenant des succursales, Portefeuille sur place, etc., effectifs sur place.	239,181,626 36
Avances sur lingots et monnaies,	265,388,412 >
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	31,727,696 35
Avances sur effets publics français	7,036,783 >
Avances sur effets publics français, dans les succursales	14,707,700 >
Avances sur actions et obligations de chemins de fer	9,987,450 >
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales,	30,011,500 >
Avances sur obligations du Crédit foncier,	18,936,750 >
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales,	60,000,000 >
Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857)	12,980,750 14
Rentes de la réserve,	36,557,487 91
Rentes (fonds disponibles)	100,000,000 >
Rentes immobilisées (loi du 9 juillet 1857).	8,500,265 >
Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales,	1,464,186 99
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales,	9,497,814 23
Divers,	1,323,833,787 24
PASSIF.	
Capital de la Banque, Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	182,500,000 >
Réserves mobilières, Réserve immobilière de la Banque,	22,105,750 14
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	4,000,000 >
Billets à ordre et réécrites payables à Paris et dans les succursales,	807,978,225 >
Compte courant du Trésor, crééditeur,	7,174,109 56
Comptes courants de Paris, Comptes courants dans les succursales,	88,368,097 46
Dividendes à payer.	147,165,994 37
Escampe et intérêts divers à Paris et dans les succursales,	31,248,113 >
Réescampe du dernier semestre à Paris et dans les succursales,	788,530 75
Divers,	11,294,474 06
	2,789,441 05
	11,397,177 04
	1,323,833 787 24

Certifié conforme aux écritures : Le sénateur, gouverneur de la Banque de France, ROULAND.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Chambre consultative DES ARTS ET MANUFACTURES

Séance du 18 mai 1865.

Présents : MM. Paul Defrenne, président. Wattine - Bossut, vice-président. A. Delfosse. L. Eeckman. Jules Delatre. Constant Descat. Serépel-Roussel. Toulemonde-Nollet. Requiert-Serépel. François Roussel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dit qu'au moment de clore la souscription, qui a pour but de former le capital de garantie relatif à l'exposition de 1867, il serait peut-être convenable de faire présenter la liste à ceux de nos industriels, qui pour des causes diverses, n'ont pas encore fait connaître leurs intentions.

La Chambre adopte cette proposition.

M. Wattine-Bossut informe la Chambre que des démarches actives se font dans ce moment à Paris, par des industriels de Roubaix et de Lille, dans le but d'obtenir de M. le Ministre, l'autorisation de pouvoir expédier en Angleterre, sous condition de retour en France, avec exemption de droits, des fils de coton en écrû, pour y recevoir la manutention du chinage.

Cette question fait à l'instant même l'objet d'un examen approfondi ; elle est d'un intérêt important pour la fabrique de Roubaix, surtout au moment où les tissus chinés sont de mode et de grande vente. La Chambre pense qu'il y a opportunité de s'associer aux démarches dont il est parlé plus haut ; qu'il est d'ailleurs reconnu que les moyens de production dont disposent nos chineurs sont tout à fait insuffisants ; que la fabrique de Roubaix est obligée, depuis plus de six mois, de se pourvoir en Angleterre d'une grande partie des fils chinés qu'elle emploie, et qu'enfin il lui paraît utile de demander que cette mesure soit prise à titre temporaire.

En conséquence, la Chambre décide qu'elle écrira à M. le Ministre, pour lui demander que nos industriels soient autorisés à envoyer chinier leurs fils en Angleterre, en ne payant au retour que le droit différentiel qui existe entre le fil écrû et le fil teint, c'est-à-dire 25 cent. par kilogramme. Toutefois la Chambre demande que cette tolérance n'ait que la durée d'une année seulement, parce que ce laps de temps suffira à nos chineurs pour s'outiller convenablement et de manière à pourvoir à tous nos besoins ultérieurs.

M. Eeckman fait part à la Chambre qu'il a reçu du Japon une collection d'articles qui s'y consomment. Il met ces échantillons à la disposition de la

Chambre avec les renseignements qui lui sont parvenus en même temps.

La Chambre nomme une commission, séance tenante, pour en étudier le mérite et lui faire un rapport.

La séance est levée.

Résultat des opérations du Jury d'exposition pour l'hôtel-de-ville de Tourcoing pendant la séance du 16 courant.

M. Durieux-Dufresne, propriétaire : 1^e de 360 mètres 49 c. de terrains avec bâtiments ; 2^e de 75 m. 46 c. de terrain avec bâtiment, et 3^e de 87 m. 33 c. de terrain avec bâtiments.

Offre	2,650 fr
Demande	55,000
Allocation	15,000

M. Gelinat, flâneur et propriétaire de 360 m. 49 c. de terrain avec bâtiments.

Offre	100
Demande	27,500
Allocation	3,000

La dame Delobelle, propriétaire de 800 m. 2 c. de terrain avec bâtiments.

Offre	13,600
Demande	70,648
Allocation	32,000

4^e Madame veuve Antoine Desurmont, propriétaire, et ses enfants ; 2^e M. Gaspar Lefebvre, propriétaire ; 3^e M. J.-B. Desurmont, propriétaire ; 4^e Madame Julie Desurmont, épouse Flipo, tous propriétaires de 425 m. 14 c. de terrain avec bâtiments.

Offre	22,502 fr.
Demande	102,500
Allocation	60,000

Les mêmes, propriétaires de 2,905 m. 72 c. de cour

Offre	45,065 fr.
Demande	177,743
Allocation	95,000

M. Gaspar Desurmont, négociant et propriétaire de 118 m. 70 c. de terrain.

Offre	1 fr.
Demande	7,954
Allocation	1

On sait qu'à l'époque du rouissage des lins, il devient impossible de faire usage de l'eau de la Lys pour les bains. On exécute en ce moment les travaux qui doivent amener les eaux du forrage de M. Lefebvre Ducattein, jusque dans l'établissement des bains publics. Nos concitoyens applaudiront à la généreuse initiative de MM. Lefebvre-Ducattein.

On nous écrit de Mouveaux :

« La commune de Mouveaux avait Dimanche dernier un air de fête inaccoutumé. Les membres de la Société Philarmique, une grande compétition suivie d'une partie des habitants, se rendraient au Blanc-Scœu pour se joindre à la Lyre Roubaïsienne. Aussitôt après la réunion effectuée on se remit en marche par Mouveaux ou les deux sociétés exécutèrent sur la place les plus beaux morceaux de leur répertoire. On se rendit ensuite au domicile de M. Charles Ménard chef des chorals de la Lyre Roubaïsienne, pour lui donner une serenade à l'occasion de son mariage.

« La démarche fait par les deux sociétés de musique honore, tout à la fois, ceux qui l'ont provoqué et celui qui en a été l'objet. C'est un témoignage de sympathie donnée à l'excellent chef dont le zèle infatigable a contribué aux progrès marqués de la Lyre Roubaïsienne. M. Charles Ménard s'est montré fort touche des sentiments de profonde estime qui lui ont été exprimés ; il a répondu en termes qui ne laissent aucun doute sur son désir constant d'être utile et de continuer à consacrer ses loisirs aux intérêts et à l'avenir de la Société. La fête s'est terminée par un souper auquel prirent part les deux sociétés musicales et auquel présidait la plus franche cordialité. »

Chimie.

Nous avons parlé, dans notre dernier compte-rendu, de l'argent, de son histoire et de ses moyens d'extraction ; nous allons aujourd'hui donner un aperçu de l'agréable leçon que nous avons eu le plaisir d'entendre lundi.

D'abord, M. Jaudeau s'est étendu quelque peu sur la ductilité de l'argent ; sur le titre des monnaies, des bijoux et de la vaisselle ; puis il nous a donné certains détails sur l'histoire et la nature des monnaies chez les différents peuples de l'univers ; détails très-intéressants que nous nous dispenserons toutefois de rapporter ici.

Nous savons que l'argent pur est assez mou et s'use trop facilement pour qu'on l'emploie en cet état ; aussi ne le trouvons-nous dans l'industrie qu'à l'état d'alliage, c'est-à-dire, mélange à une quantité plus ou moins considérable d'un métal étranger ; souvent avec le cuivre.

La quantité d'argent pur que renferme un alliage donne le titre de cet alliage. Ou bien, le titre d'un alliage peut encore se définir ainsi : Le quotient que l'on obtient en divisant la quantité d'argent pur que renferme un lingot, par le poids total du lingot.

Plusieurs moyens sont employés pour déterminer ou vérifier le titre d'un alliage : la méthode par coupellation et l'analyse par voie humide. M. Jaudeau nous a exposé la première lundi, nous allons essayer d'en rendre compte.

On emploie, à cet effet, de petits vases ayant la forme d'un cône tronqué ; et leur capacité intérieure, celle d'une calotte sphérique ; ces vases portent le nom de coupelles et sont faits avec des condens'os humectées d'un peu d'eau. C'est dans

ces vases que l'on introduit le lingot qu'on veut analyser, en y ajoutant une quantité de plomb qui varie en raison directe du cuivre et en raison inverse de l'argent contenues dans l'alliage. Ainsi, pour analyser un gramme d'argent qu'on dirait être au titre 1000, il faudrait ajouter 0 gr. 5 de plomb, pour un gramme au titre 950/1000, on devrait mettre 3 grammes de plomb ; pour un gramme au titre 900/1000, il en faudrait 7 grammes, etc.

Proposons-nous, par exemple, d'analyser un gramme d'argent monnayé : le titre des monnaies étant 900/1000, nous prendrons 7 grammes de plomb, dont une faible partie en feuilles que nous garderons pour envelopper l'alliage, puis nous mettrons le reste dans la coupelle que nous soumettrons à l'action du feu. Quand le plomb sera fondu, nous introduirons le gramme d'alliage, autrement dit la prise d'essai, qui se dissoudra complètement dans la liiharge (plomb entré en fusion) ; le cuivre passe à l'état d'oxydulé et se dissout aussi.

La liiharge tenant en dissolution tous les oxydes étrangers est absorbée par la coupelle, et l'argent reste seul en un globe très-brillant et produisant le phénomène de l'éclair.

Pour retirer la coupelle, on l'amènera peu à peu sur le bord du fourneau ; car l'argent, sous l'influence de la chaleur, a dû absorber une certaine quantité d'oxygène qu'il abandonnerait tout à coup s'il se refroidissait subitement. La fuite spontanée de l'oxygène déterminera la projection d'une certaine quantité de métal qui pourra blesser l'expérimentateur et sera rejeté l'essai. On dit alors que l'argent a roché.

M. Jaudeau nous a donné une description du fourneau dans lequel se fait l'opération ; pour nous, il nous suffira de dire que les coupelles sont renfermées dans une moufle hémicylindrique en terre cuite, que l'on introduit dans un fourneau où elle se trouve complètement entourée de combustible.

Nous avons maintenant à rapporter les divers moyens de rendre aux ustensiles de cuisine noircis, par l'usage, leur primitif éclat.

Quand des ustensiles en argent ont séjourné dans le voisinage des fosses d'aïsance, le soufre de l'acide sulfhydrique ou hydrogène sulfure qui se dégage de ces endroits forme à leur surface un sulfure d'argent noir qui ternit leur éclat ; si l'on s'en sert pour manger des œufs, le même phénomène se produit à l'aide du soufre que ces aliments renferment. Si l'on veut rendre à ces objets leur beauté première, il suffit de les frapper avec un linge imbibé d'ammoniaque. Mais on peut employer un moyen plus prompt et moins désagréable. Faites chauffer une dissolution de potasse, quand l'ébullition commencera, trempez-y les objets altérés et, pendant l'immersion, frottez avec une laine en zinc ; les taches disparaîtront en un instant.

Inutile de nous étendre ici sur les usages de l'argent ; tout le monde sait qu'il sert à la fabrication des monnaies, des médailles, des vaisselles, des bijoux, etc. L'argent pur entre pour les 900/1000 du poids total dans les monnaies, les 950/1000 dans les médailles et la vaisselle, et les 800/1000 dans les bijoux. La loi tolère une erreur de 3/1000 en plus ou en moins pour les monnaies et la vaisselle en argent ; sur les bijoux la tolérance s'élève jusqu'à 15/1000.

W. H.

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de Chimie.

Lundi 22 mai, à 8 h. du soir.

DE L'ARGENT. (fin.)

De l'azotate d'argent et de la pierre infernale. Comment on emploie l'azotate d'argent pour teindre les cheveux et pour marquer le linge et les étoffes. Argenture de tissus. Arbre de Diane. Argent fulminant. Du chlorure d'argent ou Lune cornée ou argent corné ; son insolubilité. Essai de l'argent par la voie humide. Pourquoi on dore l'intérieur des salières d'argent. Comment on se procure de l'argent absolument pur. Argenture des métaux par le chlorure d'argent. Du double ou plaqué d'argent. Peut-on manger sans crainte des aliments qui ont séjourné et se sont refroidis dans des vases d'argent ?

Cours public de Physique

Mercredi 24 mai, à 8 h. du soir

Les expériences de la table d'Ampère.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

DU 13 AU 19 MAI 1865 INCLUS.

NAISSANCES.

25 garçons et 33 filles.

MARIAGES

Du 15 mai. — César-Louis Dewys, tisserand, et Léonie-Ismérie-Napoléonie Topin, tisserande. — Jean Vandenberghen, domestique, et Mathilde-Colette Laga, ménagère. — Charles-Emile Hernez, maquiniste, et Eugénie-Victoire Meyers, sans profession. — Henri-Joseph Gadenne, arachand, brasseur, et Adèle-Clémence-Cécile Watteau, sans profession. — Victor-René-Joseph Duchateau, tisserand, et Louise-Adèle Batistat, ménagère.

DÉCÈS.

Du 13 mai. — Catherine-Marie Grimonpont, 34 ans, épouse de Jules-César Bayart, ménagère, au Cul de Four. — Silvie Jacquemin, 34

ans, épouse de Pierre Battisté, ménagère, rue des Longues-Haies.

Du 15 — Jean-Baptiste Viemack, 16 ans, tisserand, au Pile. — Pierre Desomere, 27 ans, tisserand, célibataire, rue du Moulin Brûlé

Du 16. — Caroline-Joseph Gallez, 61 ans, épouse de Jean-Baptiste Vangelié, journalière, rue de Blanchemaille. — Natwie-Charlote-Julie Bonnel, 64 ans, épouse de Michel-François Veuno, ménagère, au Fort Mullier. — Désiré Vancauwenbergh, 32 ans, époux de Pierre Desprez, ouvrier corroyeur, au Vert-chêne. — Virginie-Marie-Joseph Marais, 29 ans, épouse d'Achille-Joseph Keteler, ménagère, au Cul de Four.

Du 17. — Anne-Françoise Raeflaing, 73 ans, veuve de Louis-Joseph Gadene, journalière, aux petites cours rue St-Jean. — Victoire-Catherine Denys, 59 ans, épouse de Pierre-Joseph Monier, ménagère, rue de Mouveaux.

Du 18. — Eugénie Huylghé, 20 ans, cé